

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

Le douze décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 6 décembre 2019

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 9

Etaient présents :

M. DUMONTEUIL, Maire,

M. GADRAT, Mme CAMUT, M. CHARIOL, Mme GUILLOT Adjoints, M. DEFRANCE, Mme TRIBEAUDEAU, Mme XANS

Absent ayant donné procuration :

M. RIPES ayant donné procuration à M. GADRAT

Absents excusés : M. BATLO, Mme CHARVET, M. COURREAUD, Mme DALY, M. DEBART, Mme SAINTE-LUCE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme TRIBEAUDEAU est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2019

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa précédente séance et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents, le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019

Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement des abords de l'église et du cimetière

M. le Maire rappelle qu'un marché de travaux a été signé avec la société CMR pour l'aménagement des abords de l'église et du cimetière pour un montant de 218 097,84 € TTC.

L'avenant n° 1 suivant est proposé à l'approbation du Conseil Municipal

- Plus-value pour le remplissage en bois de la porte du sanitaire du « local corbillard » (nouveau prix) : + 1 110,24 € TTC
- Moins-value (prix 24) : abattage d'arbres et déssouchage : 1 arbre au lieu de 4 soit – 1 440 € TTC
- Moins-value sur le prix 26 : préparation sol et plantations de platanes : 4 arbres au lieu de 6, soit – 1 440 € TTC

Soit un avenant n° 1 de – 1 769,76 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cet avenant à l'unanimité de ses membres présents et représentés et autorise M. le Maire à le signer.

Décision modificative n° 4

M. le Maire expose que l'aménagement de l'école de musique est effectué à la fois par des entreprises dont les prestations sont payées sur la section d'investissement et en régie : il s'agit d'une immobilisation que la collectivité crée pour elle-même avec son personnel et des matériaux achetés sur la section de fonctionnement.

Il convient de constater en fin d'exercice la création de l'immobilisation par une opération budgétaire et comptable.

A ce jour, il a été acheté pour 4 181,23 € de matériaux (mandatés au compte 6068) et les agents ont été mobilisés à hauteur de 216 heures, soit un total de frais de personnel « chargé » de 3 704,53 €.

La décision modificative suivante est proposée pour faire entrer le bien construit dans le patrimoine communal :

	Dépenses		Recettes	
SI	2313 - 040	7 886 €	021	7 886 €
SF	023	7 886 €	722 -042	7 886 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Adhésion au service de remplacement et renfort du CDG de la Gironde

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés,

DECIDE

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Avis sur la levée d'un emplacement réservé porté sur le PLUi et sur une acquisition de terrain

M. le Maire expose que lors de l'élaboration du PLUi, l'emplacement réservé n°38 a été indument déplacé sur une parcelle appartenant à M et Mme Corrivaud, qui ont sollicité sa levée.

Il explique la procédure de levée d'un emplacement réservé et sollicite l'aval du Conseil Municipal sur ce point.

Par ailleurs, M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour une régularisation cadastrale (suite à un don à la commune par M. Corrivaud d'une partie de la parcelle AB 53, effectué en 1992) et une nouvelle cession à la commune d'une partie de la parcelle AB 53, appartenant à ces mêmes administrés, dans le prolongement du foyer communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Valide la levée de l'emplacement réservé n° 38 et confirme que la commune ne se portera pas acquéreuse de la parcelle sur lequel il figure,
- Donne un avis favorable de principe à l'acquisition à l'€ symbolique d'une partie de la parcelle AB 53 et à la régularisation du don effectué en 1992. Un géomètre sera mandaté pour borner le tout, à la charge de la Commune.

Tarifs communaux 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte les tarifs suivants pour l'année 2020 :

FOYER COMMUNAL :

Public	Tarifs 2020 (en €)	Caution 2020 (en €)
Jeunes – 25 ans	110	110
Adulte pour 24h	220	220
Adultes pour 48h	330	330
Public hors commune pour 48 h	800	800

TABLES RONDES : 8 € la table

CHAISES : 2 € la chaise neuve

Il reste convenu que les autres tables et chaises restent mises à disposition gratuitement.

CANTINE GARDERIE

	Tarifs 2020 (en €)
Repas jusqu'à 2 enfants	2,30
Repas à partir du 3ème enfant	2,10
Repas instituteur	4,60
<u>Garderie</u>	
Garderie (matin et soir de 16h30 à 17h30)	<u>1,55</u>
Garderie (soir de 17 h 30 à 18 h 30)	<u>0,80</u>

CIMETIERE

Prestations	Tarifs 2020 (en €)
<u>Acquisitions</u>	
Concession perpétuelle	60/m ²
Concession trentenaire	40/m ²
Case columbarium 15 ans	370
Case columbarium 30 ans	750
Case columbarium 50 ans	1080

Marché :

Le tarif de droit de place est fixé à 1,50 € le mètre linéaire

Photocopies et fax (tarifs inchangés)

A4 blanc et noir : 30 centimes ; A4 couleur : 50 centimes ; A3 blanc et noir : 60 centimes ; A3 couleur : 1 € ; Fax : 1 €

Point sur les commissions

Finances

La trésorerie au 12 décembre 2019 s'élève à 334 374,39 €.

Informations/communication

Le Saint-Sulpice Infos n°87 est sorti et sera distribué la semaine prochaine dans les boîtes à lettres. Il est très beau, avec notamment, une magnifique mise en valeur de la médiathèque.

M. Chariol fait observer que, si ce bulletin doit continuer à être diffusé lors du prochain mandat, il devra paraître avec une plus grande régularité pour être plus proche de l'actualité communale, même s'il contient moins de pages. Il y a au mois 30 à 40 % de la population qui est attachée à ce mode de communication et il faut le respecter. M. le Maire répond qu'il est envisagé de faire à nouveau appel à un prestataire extérieur, compte tenu de la charge de travail que ce bulletin représente.

Urbanisme

Le permis d'aménager est en voie d'être déposé pour le lotissement du lieu-dit Cocu-Nord, qui portera le nom de « Lotissement des Fougères ».

M. le Maire expose qu'il a été sollicité pour un important projet d'aménagement au lieu-dit Gravet ; il n'en sait pas plus et aura plus d'informations lors d'un prochain rendez-vous.

Voirie-Bâtiments

M. Gadrat indique que les travaux d'aménagement des abords de l'église et du cimetière ont commencé mardi.

Les travaux suivent leur cours à la médiathèque et au cabinet de kinésithérapie.

Une réunion technique a eu lieu pour l'aire de service pour camping-cars et l'ensemble du chantier est programmé.

Engie poursuit ses investigations pour l'implantation d'une antenne-relais et deux sites sont pressentis : derrière le foyer et sur une parcelle du SIEAEL, près de la station d'épuration. M. Chariol s'interroge sur l'avis que pourra donner l'architecte des Bâtiments de France. Par ailleurs, quel sera l'impact des ondes sur la santé ?

M. Gadrat signale un problème récurrent de nids de poule sur la RD 19, en direction de Branne depuis Libourne. Plusieurs personnes ont signalé que leur véhicule a été endommagé, et le CRD a été alerté à plusieurs reprises.

École

Le mardi 17 décembre, une grande partie des enseignants et deux agents communaux seront en grève. Un service d'accueil communal va être mis en place.

Vie associative :

Mme Tribeaudeau indique que le Téléthon a été une réussite ; le bénéfice est d'environ 2 600 € (chiffre à affiner), avec un succès croissant des courses qui ont rapporté à elles seules 1 734 €, avec 294 coureurs, et un succès mitigé du loto.

Le 13 décembre, la fête des lumières se déroulera à la RPA, avec un buffet dinatoire.

Espaces verts Développement durable

Mme Guillot informe ses collègues que le platane derrière l'église a été coupé ce matin. Il était sain. Faire attention, lors de l'ouverture des tranchées dans le cadre du chantier, à ne pas endommager les racines des arbres qui sont conservés.

Il faudra prévoir d'arracher deux tilleuls devant le monument aux morts, car ils sont malades.

Suite au sondage effectué auprès des associations, 1 700 écocupes ont été réservés dans le cadre du quota proposé par la mairie, plus 400 pour le club de tennis. Il faut maintenant décider de la quantité totale à commander par la Commune.

Action sociale

Mme Camut indique qu'elle a assisté à une réunion « action sociale » à la CDC : il a notamment été annoncé qu'un véhicule équipé pour aider les personnes dans leur démarche va circuler de commune en commune. Selon Mme Camut, il faudrait envisager que ce véhicule puisse se rendre au domicile des personnes qui ont le plus de difficulté à se déplacer.

Par ailleurs, il a été décidé d'apporter une aide de 2 €/heure aux associations d'aide à domicile qui travaillent sur le territoire intercommunal.

A la Résidence Autonomie, tous les appartements sont occupés et il faut préparer le programme des animations 2020.

M. le Maire rappelle que Maryline Roubinet part à la retraite à la fin de l'année ; son logement va être rénové avant l'arrivée de sa remplaçante.

Questions diverses

M. Chariol indique que le projet de construction d'un tennis couvert n'est pas abandonné par la CDC. Une réunion a eu lieu pour comparer les devis fournis par le Club de Tennis et le chiffrage de l'architecte de la CDC. Un nouveau rendez-vous sera fixé d'ici Noël pour travailler sur le projet.

Dates :

Fêtes des Lumières : 13 décembre à 18 h00

Repas des Résidents de la Résidence Autonomie : 18 décembre à 12 h 00

Assemblée générale Ad Astra : 20 décembre à 19 h00

Cérémonie de présentation des vœux : 9 janvier 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h43